

# AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS DE GIRARDVILLE, SAINT-EDMOND-LÉS-PLAINES, ALBANEL, SAINT-THOMAS-DIDYME, SAINT-STANISLAS, SAINT-EUGÈNE-D'ARGENTENAY, NOTRE-DAME-DE-LORETTE, SAINTE-JEANNE-D'ARC, SAINT-AUGUSTIN, PÉRIBONKA, DES VILLES DE NORMANDIN ET DE DOLBEAU-MISTASSINI ET DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TOUS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Lors de l'assemblée ordinaire, tenue le mercredi 14 janvier 2026 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement d'emprunt numéro 25-001, ayant pour objet de décréter une dépense de 3 828 880 \$ et un emprunt de 3 828 880 \$ pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le parc agroalimentaire secteur Normandin.

Les travaux prévus au présent règlement sont la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le parc agroalimentaire secteur Normandin.

À cet effet, tous les contribuables à qui s'adresse ledit règlement ont le droit de demander que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités concernées, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en transmettant à ce dernier leur demande écrite dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.

Donné à Dolbeau-Mistassini, ce seizième jour du mois de mars deux-mille-vingt-six.



---

Christian Bouchard  
Greffier-trésorier adjoint